



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2022

Validé le 18 mars 2022

Présents : Ghislain CABAL-ZINCK, Jean-Jacques SELLAM, Christian VERNHET, Gérard RAMONDENC, Christophe RAYSSAC, Zoé POHL BOUSQUET

Procurations : Sylvie MEUNIER à Christian VERNHET, Dominique ROURE à Gérard RAMONDENC, Virginie CASTANIER à Zoé POHL BOUSQUET

Excusée : Chantal BARRIERE

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du Conseil Municipal du 3 décembre 2021
- 2 - Délibération : modification des tarifs de la salle du pressoir et salle des fêtes
- 3 - Délibération : demande de DETR pour les logements de la maison Rascalou
- 4 - Délibération: demande de DETR sur la voirie communale
- 5 - Délibération : convention instruction urbanisme avec la Com Com
- 6 - Délibération : convention service commun voirie avec la Com Com
- 7 - Modification des heures d'extinction de l'éclairage public
- 8 - Information sur la traversée RD 25
- 9 - Travaux sur l'église de Faveyrolles
- 10 - Diagnostic projet de territoire
- 11 - Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 en souhaitant à chacun et leur famille une bonne et heureuse année 2022.

1- Le compte-rendu du conseil du 3 décembre approuvé à l'unanimité

2 – Délibération tarif location château et salle des fêtes

Depuis 2019, les tarifs de la location de la salle du pressoir et de la salle des fêtes n'ont pas augmenté. Aujourd'hui toutes les énergies augmentent (gaz, électricité...).

Les conseillers ont décidé d'augmenter les tarifs comme suit :

Château :

habitant extérieur : soirée : 350 € week-end : 900 €

habitant commune : soirée : 220 € week-end : 350 €

Les tarifs sont appliqués à compter du 1 février 2022

Les tarifs de la salle des fêtes restent inchangés.

Vote à l'unanimité

3 – DETR maison Rascalou

Des demandes de subventions ont été adressées à la Sous-Préfecture, à la Région et au Département pour la rénovation de la maison Rascalou en 3 logements.

Pour un montant hors taxe de 393.551,30 € subvention : 157.420 € (DETR 40%) 59.032 € (Région 15%) 98.387 € (Département 25%) reste à la commune : 78.712,30 € (prêt).

Sans remettre en question le bien fondé de ce projet de rénovation, une discussion est néanmoins engagée quant à la pertinence d'emprunter la totalité du montant de l'investissement (393.551,30 €). Il est aussi demandé au bureau du maire de mener une étude financière plus avancée sur la solvabilité de la municipalité. Il est en effet relevé par certains conseillers municipaux que les revenus de la commune risquent d'être impactés à partir de 2026 avec la perte de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Il est donc demandé de présenter un plan de financement montrant que la municipalité pourra assumer les annuités sur la totalité de la durée de ce nouvel emprunt.

Vote à l'unanimité sur la demande de subvention

4- DETR voirie communale

Une demande de DETR pour la réfection de la voirie communale (lotissement La Planque, route de Lacoste, premier tronçon de la route de Salelles (environ 2km du carrefour de la D902 jusqu'au village), chemin du Mas de Jacquet, chemin Le Masou) pour un montant de 47.859,85 € avec une subvention demandée de 14.357,96 €.

Vote à l'unanimité

5 – Convention avec la Communauté de Communes - service instruction urbanisme

Une convention a été signée avec la communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons pour instruire toutes les autorisations d'urbanisme déposées à la commune. Une tarification forfaitaire pour chaque acte sera cependant appliquée à la commune.

Vote à l'unanimité

6 – Convention avec la Com com – service commun voirie

Une convention a été signée avec la Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons pour mutualisation (élagage – traçage routier – entretien chaussée).

Il est néanmoins relevé que la dite convention ne mentionne pas clairement les tarifs de ces services.

7 – Extinction de l'éclairage public

Une modification de l'extinction de l'éclairage public est ainsi modifiée pour faire des économies d'électricité.

Du 1 octobre au 30 mai : de 23h à 6h

Du 1 juin au 30 septembre : 1h à 6h inchangé

Pour la fête de Saint-Izaire et le festival de Poly Sons l'éclairage public reste allumé toute la nuit.

Un arrêté sera pris par Mr le Maire.

Vote à l'unanimité

8 – Information traversée RD 25

Pour limiter la vitesse et sécuriser les piétons, un aménagement de la traversée du village (RD 25) sera doté d'un « stop » au croisement de RD 60 en venant de Broquiès et suppression du rond-point actuel. De plus il sera mis un radar pédagogique mobile. Au niveau du cimetière sera installé des bandes rugueuses. Une seconde tranche sera faite ultérieurement.

9 – Eglise de Faveyrolles

Des travaux ont été réalisés sur la charpente de l'église de Faveyrolles , car d'importantes infiltrations d'eaux pluviales par la toiture ont été constatées. Celle-ci s'est affaissée d'environ 30 cm. Montant des travaux 5.400 €.

Il faudra prévoir le remplacement intégral de la toiture (charpente et ardoise) dans les prochaines années.

10 – questions diverses

Monsieur Le Maire fait lecture d'une lettre de l'Auberge de la Valette demandant une exonération des loyers des mois d'avril et mai 2021 pour cause de la crise sanitaire.

Fin de séance à 22h 30